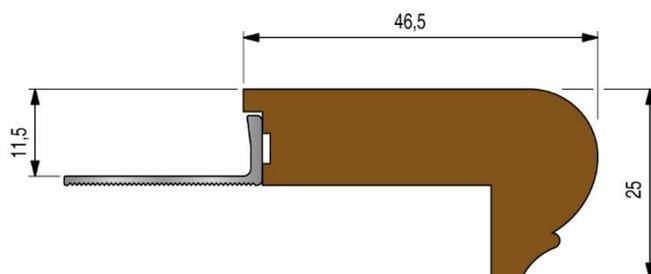
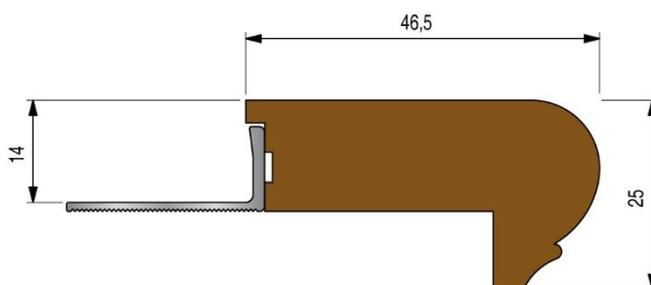


FT061 – Nez de marche bois lisse*Modèle 11,5 mm**Modèle 14 mm***Descriptif**

Profilés en aluminium et bois lisse (chêne) pour nez de marche carrelés.

Sécurisent les escaliers et protègent les supports.

Masquent les coupes du revêtement.

Pose encastrée : en même temps que le carrelage.

Pour carrelage de 10 ou 15 mm d'épaisseur.

La partie en bois est à vernir, teinter ou cirer.

Domaine d'emploi

Utilisation en intérieur uniquement (hors pièces humides).

Trafic domestique.

Matières

- Alliage d'aluminium brut (nuance EN AW-6060 T5).
- Chêne brut.

Références

Modèle	Longueur	Référence
11,5 mm	2,40 m	55 07 49D
14 mm	2,40 m	55 07 50D

Mise en œuvre

- Ces profilés se posent après la mise en œuvre du carrelage sur la contremarche et avant la mise en œuvre du carrelage sur le plat de marche.
- Carreler la contremarche afin que le revêtement arrive au niveau du plat de marche.
- Recouper le profilé à la longueur voulue.
- En cas d'aboutage, prévoir un jeu de 2 mm de dilatation.
- Protéger les parties visibles du profilé à l'aide, par exemple, d'un adhésif en PVC.
- Enduire le plat de marche de colle à carrelage.
- Sceller la semelle du profilé dans la colle fraîche.
- Poser le carrelage en réalisant un joint entre le profilé et le carrelage à l'aide de croisillons et de mortier pour joint.
- Nettoyer immédiatement le profilé à l'aide d'une éponge propre et humide.
- Protéger les profilés jusqu'à la fin du chantier.
- Retirer la protection du profilé puis traiter la surface en bois avec un produit adapté (vernis, cire, lasure, etc.).

Entretien

Les nez de marche bois sont livrés non traités afin de permettre à l'utilisateur de choisir la finition qui lui convient.

Les instructions d'entretien du fabricant du produit de traitement du bois doivent être strictement respectées.

Dinac est une marque déposée de la société Dinac

Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
ZI du Marais – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03